AU

CORPS LÉGISLATIF,

J.-M. COUPÉ (de l'Oise),

DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Sur les hôpitaux et l'éducation des enfans qui y sont reçus.

Tu laborem et dolorem consideras : tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor. Psalm. IX.

Il n'y avoit pas d'hôpitaux parmi les anciens peuples de l'Europe ; il n'y avoit qu'un reste de la communauté primitive, l'hospitalité et la commisération particulière. Les malheureux, les impotens, les aveugles, les vieillards, les enfans estropiés ou abandonnés, se traînoient çà et là pour avoir des secours, ou périssoient sur un fumier ou dans quelque réduit.

Nos législations, ouvrage fortuit des circonstances, de la force, du torrent des choses, n'avoient pas compris cette foule déplorable qui souffroit aussi souvent par la faute du gouvernement que par la sienne propre, par

la décrépitude de la nature humaine comme par l'excès de propagation. Des générations fortes et dures songeoient peu à quelques-uns de leurs membres qui tomboient à côté d'elles : quelques nations plus douces, plus sensibles, leur ont tendu la main, et justifié l'état social.

Ce furent les législations pieuses de l'Asie qui épargnèrent ce spectacle à l'humanité, et qui leur élevèrent des asyles. C'est de leur sein qu'est sorti ce sentiment divin : *Ab infantia mea crevit mecum miseratio; pater eram pauperum; oculus fui cæco, et pes claudo; foris non mansit peregrinus, et ostium meum viatori patuit. Si comedi buccellam meam solus, et non comedit pupillus ex ea; si despexi pereuntem et absque operimento pauperem, si non benedixerunt mihi latera ejus, et de velleribus ovium mearum calefactus est, humerus meus à junctura sua cadat, et brachium meum cum ossibus confringatur.* Job, XXXI.

Cette affection touchante est devenue plus sublime encore, et un acte fondamental de religion : *Qui recipit vos me recipit; quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ, non perdet mercedem suam..... Venite, benedicti patris mei.... esurivi, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram, et collegistis me; nudus, et cooperuistis me; infirmus, et visitastis me; in carcere eram, et venistis ad me..... Dico vobis, quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* Matth., X et XVI.

Nos ancêtres ont trouvé ce devoir sacré dans leurs entrailles : à cette voix ils ont donné des asyles, élevé des maisons communes pour tous les malheureux qui n'en avoient point; ils ont pris soin de leurs infirmités, et leur subsistance a été assurée. Des hommes, des femmes, se sont voués à panser des ulcères, à vivre parmi des incurables et des agonisans. Par cette vertu généreuse l'humanité et la politique ont été également satisfaites et n'ont eu qu'à applaudir.

Jusques là ce fut la piété seule qui recueillit les mal-

heureux ; elle le fit avec ses foibles moyens, et à sa manière : c'est à une législation plus éclairée à faire davantage et mieux. La première pierre est posée ; quelle que soit la main qui l'a posée, elle doit demeurer la pierre fondamentale. Il n'est aucun gouvernement qui ne doive respecter des établissemens qui ont couvert ses fautes, et qui sont tout préparés à marcher au but qu'il doit se proposer.

Il s'y est introduit des abus ; ils ont encore contre eux d'être l'ouvrage du bon homme Jean-de-Dieu, de Vincent de Paule.

Le luxe sans entrailles, l'égoïsme de notre siècle, n'y voient que des excroissances hideuses, une lèpre sociale. La philosophie a paru les défendre et vouloir les régir à sa manière : ce n'étoient plus ces asyles vénérables dont on n'approchoit qu'avec respect, ces hôtels-Dieu d'un Dieu [1] souffrant dans ses membres ; ce furent simplement des hospices. Bientôt des salariés insensibles ne virent plus les malheureux qu'en calculant, et leur extinction même que comme un débarrassement.

La politique a bien vu aussi que ces établissemens devoient être compris dans l'administration publique, et qu'elle devoit les embrasser dans son systême général : l'on a conclu que le gouvernement devoit s'emparer de tous leurs fonds, et faire lui-même ceux de leur subsistance.

On sent à présent tout le fardeau et l'embarras d'un pareil entretien, et ceci pourroit nous ramener à la nécessité de les asseoir enfin sur la véritable bâse qui leur convient, la terre et le travail.

On proposeroit peut-être de rejeter cette charge sur chaque localité et les particuliers : mais les fonds étoient faits ; il est juste qu'ils suivent. L'œuvre de la législation sera de les organiser, et le gouvernement y prendra,

---

[1] L'on n'a pas assez rendu justice à la piété de nos aïeux ; si elle étoit simple, elle étoit aussi généreuse et grande : elle embrassoit tous les enfans du créateur, et tous ceux qui souffrent. L'on a vu à l'Hôtel-Dieu de Paris, dans toutes les occasions, le Mahométan à côté du Chrétien ; le Juif, l'Africain, traités et secourus de la même manière.

comme on le desiroit, l'action qui lui convient ; il s'honorera de les constituer, de les diriger par la surveillance des autorités, de donner l'activité à ces infirmeries oisives, et la vie à ces parties mortes du corps social.

O vous, qui avez reçu des préventions sans connoître, entrez une fois pour un instant dans ces hospices divers qui renferment les membres infortunés de la société, et rapportez-vous-en à vos propres impressions. D'abord vous serez saisi d'une douleur profonde à la vue de tous les fléaux de l'humanité : vos entrailles soulagées bientôt béniront la vertu généreuse qui adoucit les douleurs de vos frères ; vous trouverez une sorte de majesté dans ce lieu [1], et la voix qui s'éleveroit contre ces hospices sacrés, vous paroîtroit horrible et barbare.

I. *Local des hospices.*

La piété qui recueillit les malheureux, fut généralement celle des particuliers et de personnes souvent pauvres elles-mêmes : elle ne put leur donner qu'un local étroit à côté du besoin, le couvert et le pain. Il appartient à un gouvernement éclairé et fondé sur les principes d'une équitable société, de remplir lui-même ce devoir : il a de plus grands moyens, et la chose même, autant que le bien public, y gagneront.

Il peut faire que le local des hospices ne soit plus dans l'enceinte des villes, dont il reçoit l'insalubrité, et auxquelles il ajoute encore la sienne ; il peut échanger leur emplacement antique et resserré avec un local spacieux et en pleine campagne.

---

[1] Quel temple élevé à la divinité que ces asyles fondés par des mains pieuses pour y prendre soin de la vieillesse et des infirmités de nos frères délaissés ! Quel est celui qui n'entre pas avec un saint respect dans les salles de la Charité ? Que toute la philosophie paroisse et nous présente une œuvre aussi touchante que celle du bon Jean-de-Dieu ; qu'elle opère avec son génie et ses maximes sublimes ce qu'il a su opérer avec des hommes simples et la piété. On chercheroit à découvrir un trésor, une nouvelle cause de mouvement ; et on dédaigne celle-ci !

On sait que la société a une tendance vers l'amollissement, et que l'on se porte dans les villes, où les générations ne tardent pas à s'énerver et à s'éteindre. L'économie politique doit corriger cet effet par une direction contraire vers la campagne, comme pour rendre le bon air à des plantes qui languissent, à des corps malades. C'est là où elle doit reporter au moins ses hospices, les guérir, les revivifier par l'agriculture.

La culture est pour tous les hommes un goût naturel et un désennui. Voyez comme le commis sédentaire se forme un petit jardin entre deux pierres, et le reclus, sur un pot de sa fenêtre : on doit cette consolation à des infortunés, et elle ne demeurera pas sans fruit.

Chaque hospice pourroit avoir autour de lui, à la manière d'une ferme, des parties de terreins qu'il auroit à cultiver, ou bien avoir le tout entouré d'un mur, comme étoient les anciens enclos des moines travailleurs.

Qu'on ne leur donne, si l'on veut, que des lieux sauvages et negligés, ce sera un moyen de les mettre en valeur. Par-tout où vous placerez des bras, quelque débiles qu'ils soient, encouragez, laissez-les faire, la terre sera améliorée et se couvrira de productions.

Ces hospices infortunés, et tristes de leurs douleurs autant que de la dureté des avides calculateurs, des politiques insensibles, trouveront grace aux yeux de notre siècle; ils ne seront plus regardés comme des ramas dégoûtans et onéreux.

Ce sont sur-tout les bras condamnés à la réclusion qui doivent tirer leur subsistance de la terre; ils sont valides encore, et ils ont des torts à réparer envers la société : il faut qu'ils lui rendent le service de fertiliser les lieux arides et déserts; elle les punira encore d'une manière digne d'elle en les rendant laborieux. Ils doivent faire, à plus forte raison, ce que nous avons vu à la Trappe et au Mont-Valérien.

Pour tous les autres hospices, ce peut être une occupation plus libre et plus douce, un bienfait accordé pour le bien-être et la santé, un moyen d'agrément, comme une addition de richesse et de douceurs alimentaires.

II. *Travail et occupations à donner aux hospices.*

Le travail a déja lieu dans beaucoup d'hôpitaux : il faut l'étendre autant qu'il peut l'être, le varier par-tout selon les localités et pour les âges et pour les sexes ; il faut des métiers, des occupations sédentaires : mais, avant tout, il faut celles de la culture, des bestiaux, des légumes, celles qui donnent la subsistance et les douceurs. Quand les profits seroient médiocres ou nuls, ils ne le seront jamais moralement.

Il sera utile de donner une manière d'être nouvelle à ces maisons de douleur, de sécheresse et d'ennui, de leur offrir des mouvemens libres et doux, et des occupations champêtres, dont la vue seule est un bienfait. Oui, il faut consoler nos vieillards par la culture : il faut récréer et guérir par elle nos convalescens; il faut en montrer tous les fruits aux enfans.

Que tous, selon leur goût, selon leurs forces, mettent la main à la production des douceurs communes; que ceux même qui ne peuvent plus agir aient la satisfaction du moins de donner leur attention et leurs soins aux bestiaux, aux volailles, aux fruits, comme ce touchant vieillard champenois qui, ne pouvant à cause de sa cécité voir les eaux de la fontaine que l'on venoit de faire arriver dans sa commune, ne cessoit d'y plonger avidement ses mains.

Que chaque hospice devienne une petite république rurale, animée par les avantages, par le soulagement réciproques ; et que l'esprit fraternel adoucisse pour tant d'infortunés le triste partage qui leur est tombé dans les peines et les accidens de la vie humaine.

III. *Régime de famille et économie des hospices.*

Les gouvernans ordinaires ne veulent voir par-tout qu'une autorité unique et absolue : cet empire est le plus simple et le plus commode pour eux. Mais celui qui a médité davantage sur la manière de faire le bien,

trouve qu'il est plus heureux encore de faire marcher quelquefois les choses de leur propre mouvement, et de laisser aux hommes qu'il gouverne la satisfaction de concourir eux-mêmes en quelque chose au bien être qu'il veut leur procurer.

Le régime des hospices doit être un régime de famille, auquel tous les membres soient attachés comme à leur plus grand bien : il faut que tout soit à tous, que le fonds de la maison et le travail de chacun soient rapportés en commun : on doit cela aux infirmes. Il faut mériter ainsi d'y avoir part soi-même quand on ne pourra plus rien faire.

C'est une vertu qu'il faut établir dans les hospices : elle y vaudra une nouvelle fondation ; et naturellement le soulagement réciproque et la fraternité existent entre les indigens et ceux qui souffrent.

On a plaisanté de la communauté franciscaine : tel est le sort de tout homme qui a des sectateurs ; ils ne tardent pas à le rendre ridicule. Lycurgue l'est devenu aussi-bien que Descartes : cependant, après l'état de nature, elle fut celle des premières sociétés ; elle seroit encore celle des philosophes ; elle est celle des familles. Ne repoussons pas ce mot *communauté* ; il est bon partout quand il est subordonné à la chose publique, et qu'il la sert [1].

L'esprit d'économie commune, et les fruits d'un travail bien concerté, sont tels, que deux ou trois particuliers qui le posséderoient, qu'un seul même pourroit dire à une ville : Donnez-nous un local, vos bras débiles et oisifs, avec vos foibles moyens ; nous saurons en tirer, en les occupant, de quoi les nourir : nous vous expliquerons une grande allégorie, et comment on peut ras-

---

[1] Il nous est arrivé plus d'une fois de nous laisser entraîner sans réflexion, d'agir et de parler absolument comme les échos. Lorsque la politique voulut devenir absolue et se débarrasser des grands corps qui s'opposoient à sa marche, elle cria, elle fit crier contre les corporations ; on répéta de toutes parts, Plus de corporation. Il n'y eut pas jusqu'aux porte-faix des marchés qui ne se crurent un corps : ils n'osèrent plus suivre leur discipline entre eux ; et une chose aussi simple ne sera pas remplacée.

sasier cinq mille personnes avec cinq pains d'orge et deux poissons.

Il n'en est pas de même des hommes salariés : ils dépensent au lieu d'accroître. Il leur faut des appartemens, des jardins ; ils resserrent de plus en plus ceux pour qui l'hospice est élevé : c'est le fonds sur lequel ils s'établissent ; ils sont tout entiers à leurs émolumens, à leur ménage propre. Leur cœur est souvent bien loin des malheureux qui leur sont confiés.

On se rappelle la différence de ces bonnes gens qui épousoient un hospice et qui y mouroient ; qui, moyennant leur simple entretien, lui consacroient leurs années, leur service, leur affection, et le dévouement de toute leur personne. Leur profession leur avoit donné l'esprit de la chose : ils en avoient encore acquis l'habileté, d'abord par la direction d'un noviciat, et ensuite par l'expérience.

IV. *Des personnes propres au service des hôpitaux.*

En toutes choses, le principe d'un sage gouvernement est d'avoir des personnes propres aux objets, et de les y fixer : mais auparavant il doit s'attacher à l'art de les former. Nous avons écarté de nos divers établissemens tout ce qui reposoit sur des principes religieux ; nous leur avons substitué des régisseurs, des agens, des salariés. Les protestans, après leur révolution, ont reconnu leurs fautes sur plus d'un point : nous reconnoîtrons aussi les nôtres.

Il est vrai que toutes les institutions humaines viennent enfin à un tel point de détérioration, que ce seroit en vain que l'on essaieroit de les réformer : il faut les détruire, sauf à reprendre ensuite ce qu'elles pouvoient avoir de bon ; et il ne faut pas répugner à le faire.

Il est pour toutes les choses neuves un attrait, une activité dont il est bon aussi quelquefois de profiter dans les engourdissemens de l'habitude et de la satiété. C'est souvent une politique de savoir seulement faire changer de nom aux choses vieillies ou tombées en défaveur,

comme il est sage de conserver toujours des bases utiles et éprouvées.

Le religieux avoit renoncé à lui-même et à tous autres objets; il s'étoit dévoué tout entier au service d'un hospice. Là étoient toutes ses affections et sa fortune; sa maison songeoit pour lui à sa subsistance : elle étoit simple; et toute l'économie faite encore sur lui-même étoit au profit des malheureux.

Des salariés ne prendront point cet esprit modeste ni cette économie. Un régisseur ne verra que sa place et les avantages qu'il peut tirer de la maison : le domestique songera à des positions plus agréables, à sa vieillesse; il quittera : les personnes mariées voient avant tout leur propre ménage. Il faut des personnes pour qui l'hospice soit tout, et qui aient pour pères, mères, enfans, tout ce qui respire et souffre autour d'elles.

On ne rétablira pas les voeux religieux, même pour cette œuvre que l'humanité nous recommande avec tant de force; mais on concevra qu'il conviendroit peut-être de conserver le bon effet de cette institution, en s'assurant aussi des personnes bonnes à la chose.

La vie de l'homme est si courte, son activité, ses moyens sont sitôt usés, que quand il veut faire bien quelque chose, il faut qu'il s'y consacre spécialement, qu'il s'y borne, et ne soit point partagé.

Il seroit donc utile d'imiter ce que nous ont présenté les associations des frères et des sœurs de charité, de réunir de jeunes personnes douces et vertueuses des deux sexes, de les instruire au service des hospices, et de les y fixer par un sort juste et raisonnable.

On pourroit prendre ces élèves parmi les enfans des hospices mêmes; on pourroit recevoir encore ceux du dehors à l'âge de douze ou quatorze ans. Ils seroient formés, instruits dans ce service, et entretenus honnêtement pendant cinq ans.

Ils seroient libres ensuite de sortir ou de rester encore cinq autres années. Alors ceux qui le voudroient, déclareroient formellement s'ils desirent s'attacher définitivement au service des hospices. Dans ce cas, leur sort seroit assuré, tant qu'ils ne cesseroient pas de remplir leurs devoirs avec

fidélité. Et ce seroit encore là un aiguillon bien avantageux pour que le service fût toujours bien rempli.

Les élèves qui sortiroient de ce noviciat et de cette école deviendroient également bien utiles dans la société : ils iroient se répandre dans les villes et sur-tout dans les campagnes, où les gardes-malades sont si nécessaires : ces simples thérapeutes seroient d'un plus grand secours auprès des femmes, des enfans, des ouvriers malades, que toutes les ordonnances des médecins que l'on n'entend pas.

V. *De la moralité des hospices, et du principe qui doit les animer.*

La philosophie a dit les plus belles choses sur les attentions, sur les secours que l'homme doit à ses semblables. On a vu des personnes opulentes, émues d'une belle sensibilité, descendre quelquefois auprès des malheureux : mais la philosophie, l'humanité seules, ne font que passer. Il faut un principe supérieur encore à ceux-là ; il faut des personnes qui demeurent auprès des incurables et des agonisans, et pour qui cet office douloureux et funèbre devienne supportable et journalier.

Vous ne les trouverez point parmi cette multitude empressée qui cherche des émolumens et des places : pour ce tendre et courageux ministère, il faut plus que des salariés ; il faut des personnes qui sachent renoncer à leurs attachemens, à leurs intérêts, et s'oublier elles-mêmes pour se vouer au service, au séjour perpétuel des douleurs, qui soient les pères, les mères des orphelins, et tout à tous.

Voilà les personnes qu'il faut discerner ; et la France en possède toujours, soit par l'humanité qui lui est propre, soit par sa morale. Il importe de les opposer au torrent affreux de l'égoïsme, qui ne connoît plus ni frères ni semblables, aux yeux duquel les malheureux ne paroissent que comme une multitude vile et incommode.

Je ne proposerois pas des dévotes ridicules : mais des

personnes pieuses, aux yeux de qui ne seront-elles pas respectables ! La piété n'est-elle pas amour et dévouement pour ses semblables? Repoussera-t-on ce sentiment bienfaisant et véritablement divin?

La piété a besoin d'aimer et d'affectionner ; et c'est sur-tout les êtres souffrans. Dans sa simplicité, elle sympathise avec les ames innocentes : c'est la mère au milieu des enfans ; son langage est celui de la douceur, de l'amour, de la modestie ; il plaît à notre souvenir, et il revient consoler encore nos derniers ans.

La repousseroit-on parce que c'est la morale chrétienne? Eh ! c'est ici la morale même de la chose. Quand la morale de l'Évangile seroit exilée du reste de la terre [1], elle est, elle sera toujours celle des hôpitaux et des pauvres ; c'est celle qui soutient les infirmes, les souffrans et les malheureux. N'est-ce pas sur-tout dans ces maisons, où tout est affliction et tristesse, qu'il faut conserver le principe de la consolation ? Si l'attention céleste ne relevoit une ame qui se voit frappée et abattue, si l'espérance dernière ne la conduisoit au-delà de la tombe, que seroient ces asyles secourables, sinon des gouffres affreux où les gémissemens superflus, le désespoir et les malédictions, viendroient de toutes parts s'engloutir ?

Les enfans délaissés que l'on y élève à la vie, et qui se trouvent seuls sur la terre, n'ont-ils pas besoin de cette voix affectueuse et toute-puissante qui remplace celle de leur père et de leur mère ?

Ne leur procurera-t-on pas le bienfait d'élever leur pensée vers cette grande cause qui a formé et qui gouverne l'univers, vers cette providence universelle, devant laquelle « les êtres divers attendent leur subsis-
» tance, qui ouvre sa main, et les remplit tous de bé-
» nédiction ? »

Et croira-t-on encore avoir assez fait, de leur donner

---

[1] On se vante de toutes parts de philosophie : rien n'est plus rare que la chose bien méditée. Celui qui connoît bien les hommes reconnoît à la fin qu'il y a plus de sagesse que l'on ne pense dans l'Évangile.

chaque jour la nourriture, le vêtement, d'avoir exercé leur main à carder de la laine, à coudre pour un économe?

Ce jeune homme devient robuste; ses membres et ses sens sont arrivés à toute leur vigueur; il va entrer dans la société livré à lui-même : quelle morale lui a-t-on donnée pour le diriger?

Quelle règle de conduite a reçue cette jeune fille qui n'aura fait animalement que s'habiller, manger et coudre, et qui se sent poussée par toutes les passions de son âge? Qui est-ce qui suppléera contre les séductions aux regards de la famille, aux raisons d'établissement? N'est-elle pas seule, et a-t-elle aucun bien sur lequel elle puisse s'appuyer? Qu'aura-t-on fait autre chose que d'élever une triste victime de la corruption de son siècle, destinée aux passions viles, et à augmenter l'opprobre de son sexe?

Mais un négrier, un économe ignorant aura dit : La morale chrétienne est un fanatisme.

Législateurs, le laisserez-vous l'arbitre d'une chose aussi grave? n'est-ce pas à vous de l'approfondir et de considérer ce que l'ordre social attend de la morale religieuse?

Une peuplade innocente et calme, l'homme doux et modéré n'a pas besoin qu'on lui rappelle ces principes bienfaisans que la nature a placés dans son cœur, et qui s'y sont conservés : mais lorsque la masse du siècle est corrompue, lorsque le torrent des vices et de la dépravation des mœurs grossit tous les jours et menace toutes les bases de la société, le législateur peut-il rester indifférent, et ne fera-t-il rien pour les défendre et les maintenir? Tout ce que nous voyons ne nous dit-il pas la faute que l'on a faite [1]?

---

[1] Dans le calme de la paix, le Corps législatif assurera toute leur majesté aux lois et à la morale pure de Fénélon; il portera par-tout ses regards bienfaisans; il réparera, améliorera, perfectionnera; il se rappellera peut-être ces vieillards modestes, ces solitaires laborieux qui nous ont conservé les sciences et qui les honoroient, qui enrichissoient eux-mêmes leurs bibliothèques et les ouvroient au public; ces frères, ces sœurs de charité, ces bons instituteurs formés à Saint-Yon, auxquels il n'y avoit peut-être que le chapelet à ôter.

V I. *Administration et règle des hospices.*

Il est peu de législateurs qui se trouvent dans les circonstances propres à constituer la république d'une nation comme ils la desireroient pour son plus grand avantage. Ici tout est aisé, et parce qu'il ne s'agit que d'une petite portion d'individus, et parce que tout ce que l'on établit est faveur et grace ; on a tout pouvoir, parce que tout est pour le bien seul de ceux qui doivent obéir ; et que sera-ce encore si on l'exerce en père ?

L'administration d'un hospice doit être dirigée dans cet esprit ; elle appartient à l'autorité tutélaire des lieux, à la municipalité. Il seroit bon encore de conserver l'usage salutaire d'y adjoindre des notables aisés et bienfaisans, et de rendre le plus qu'il seroit possible cette bonne œuvre commune et glorieuse. C'est une manière heureuse de faire descendre les riches auprès des pauvres, et de former entre eux des liens respectables.

La subordination intérieure et le détail du service peut être laissé à l'expérience des personnes les plus anciennes qui y sont attachées. Il convient de leur accorder cette confiance, et de leur remettre ce mobile d'émulation et d'exactitude. Leur état ne doit pas être purement servile ; mais il doit être environné de la considération que méritent le zèle et la vertu.

Il convient aussi de mettre au milieu des membres passifs de l'hospice une raison puissante ; il sera bon d'y faire naître l'esprit de communauté, au moins pour le travail et l'intérêt que tous doivent apporter à la maison. Par-tout il est doux à l'homme, il est politique, de pouvoir s'attacher à la chose commune : il en résulte des avantages certains.

Par-tout où il y a des hommes rassemblés, il faut une régle ; et ici on a encore tout droit de la prescrire : mais il faut qu'elle soit telle, que tous sentent que c'est pour eux qu'elle est faite.

Et c'est là encore le moyen de donner à une maison

cet état de confiance et de contentement qui, plus encore que la pitance, en fait le bonheur.

Cependant, il faut s'y attendre, le malheureux, celui qui souffre, sont quelquefois difficiles ; ceux que la misère, et peut-être les vices, ont abrutis, peuvent avoir des torts, même sous la main qui les couvre de bienfaits : les enfans eux-mêmes n'en ont-ils pas à l'égard de leurs parens ?

Il faut quelque indulgence : il faut aussi de la sévérité, mais si juste, que tous y applaudissent ; elle en deviendra plus rare.

Toujours il faut se rappeler que ce sont les maux de la nature humaine que nous avons à supporter, comme il faudra peut-être nous supporter nous-mêmes.

VII. *Des rassemblemens et de la cohabitation.*

Je sais bien qu'en général les grands rassemblemens d'hommes ou d'animaux, pour être élevés ou cohabiter les uns à côté des autres, sont contre nature ; ils deviennent plus funestes encore quand les individus rapprochés apportent des infirmités et le méphitisme inévitable que porte avec elle toute viciation : ailleurs, la prudence les tient à l'écart ; et ici, par nécessité, ils se trouvent réunis. De tout temps les amis de l'humanité se sont fait entendre sur cet inconvénient : déterminons-nous par-tout aux sages attentions qu'ils réclament.

Si les grands rassemblemens de toute espèce sont funestes, de moindres rassemblemens s'accordent très-bien avec la nature, et une bonne administration saura même y trouver des avantages.

Dans le monde animal comme dans le monde physique, les semblables se rassemblent : les espèces, les âges, se rapprochent par conformité de goûts, de besoins, et de manière d'exister.

Les vieilles gens s'entr'aident, se consolent, reposent sous le même calme : les enfans, au contraire, sont tout action ; placés ensemble, ils s'animent du même

mouvement, et on les forme ainsi plus aisément aux occupations qu'il s'agit de leur donner.

Divisons en portions différentes les masses énormes et confuses de nos hôpitaux, et dès-lors nous y portons l'ordre, la salubrité, la satisfaction; nous remettons en famille des multitudes étouffées: bornons les plus grands de nos hospices à deux cents personnes au plus.

Distinguons encore en cohabitation par âge et par sexe ceux qui ne le seroient pas, et nous y ferons naître des avantages sensibles de régime et de bien-être.

Il est cependant une attention à avoir à l'égard des adolescens: quand les enfans arrivent à l'âge de puberté, un trouble secret, une ardeur aveugle se font sentir en eux: gardez-vous autant de tenir les sexes séparés que de les confondre. Les minuties moniales ne sont plus écoutées, la contrainte même n'arrête pas davantage: prévenez de funestes irritations, sauvez les mœurs.

C'est alors que l'on ne peut empêcher un sexe de chercher celui qui lui est destiné: il est temps de faire sortir l'adolescent de ces rassemblemens contre nature; il faut bien que les sexes apprennent à se voir, à se fréquenter avec décence, à rentrer dans la grande société.

Les hospices accordent ordinairement des enfans élevés aux maîtres ouvriers qui vont en demander: rien de plus sage. Il seroit à desirer que cela fût même annoncé avec certains avantages, et que chaque année les hospices d'éducation fissent afficher le nombre des enfans à concéder, tant propres à une occupation, tant propres à une autre.

Répartis dans les familles, ces jeunes élèves se trouvent environnés de leurs regards et de leur exemple: ils apprennent à conserver la décence des mœurs; ils arrivent à la chose, du moins avec retenue, et par la voie d'un établissement raisonnable.

VIII. *De la distinction naturelle des hospices, et du traitement qui leur convient.*

Il a fallu de l'ordre en recueillant cette multitude confuse de toutes les infirmités, de toutes les douleurs que produit à la fois une grande population ; et l'ordre, la distribution, ont ajouté au soulagement. Il a été plus aisé de suivre les attentions propres à chaque espèce de malheureux, et de leur donner le régime qui leur convient.

1°. Il faut auprès des malades des hommes de l'art instruits et assidus ; mais il faut encore plus une assistance attentive, une douceur compatissante.

Lorsque la douleur nous déchire, et que le désordre de notre circulation a troublé nos sens, nous avons besoin autour de nous d'une patience qui veille et qui soit nous, quand notre raison est absente. Lorsque la force vitale est affaissée en nous, et le mouvement animal prêt à s'éteindre, nous avons besoin d'une main amie qui nous soutienne et nous serve. Nous souffrons moins quand notre esprit se repose, quand on nous donne l'espérance, et sur-tout quand on partage nos douleurs.

Voilà sur-tout ce qu'attend le malade, et ce qu'une administration humaine doit s'attacher à lui procurer. Tous les secours de la pharmacie sont moins qu'un regard compatissant et la douce attention d'une main affectueuse. Voilà l'esprit qu'il faut établir dans les hospices. Peut-on le donner à des salariés passagers et intéressés? Ne faut-il pas qu'il naisse d'un autre sentiment, d'un principe fraternel?

Tout repousse naturellement des malades et des mourans : il faut un motif d'un ordre supérieur et comme surnaturel pour nous y attacher. Oui, il y a quelque chose de divin dans le soulagement d'un être souffrant. Malheur à celui qui ne l'éprouve point ! Ce sentiment nous élève jusqu'à la divinité ; c'est, pour ainsi dire, elle-même que nous soulageons, et cette parole est un

dogme

dogme sacré pour les personnes honnêtes et sensibles ; il fut toujours vrai dans leur coeur.

2°. Les vieilles personnes sont devenues comme des enfans qu'il faut soigner avec bonté, et autour desquelles il faut entretenir le calme et l'attention. Il faut qu'elles entendent au milieu d'elles cette voix douce descendue du ciel, il faut qu'elles soient entre les bras de cette charité toujours patiente qui sert et soulage en aimant, qui adoucit tout, et qui transforme les souffrances en bénédictions. La lassitude des ans, le sang glacé, demande un traitement patient et paisible, et des personnes qui se mettent à cette température.

Les vieilles personnes se réunissent d'elles-mêmes ; elles sont plus agréablement ensemble, parce que leur état d'être, que leur mal-aise même se ressemble : il leur paroît qu'elles souffrent moins en présence les unes des autres, et s'en entretenant tour à tour. Elles descendent ainsi dans la tombe, et se consolent par la main mutuelle qui doit leur fermer les yeux.

Tout ce que l'on peut procurer de mieux à leur situation, c'est une localité propre à prendre l'air librement; et a leur donner quelque part au jardinage : l'aspect de la nature, de ses douceurs et de ses fruits, est ce qu'il faut leur conserver jusqu'au dernier moment.

3°. Il est des personnes mutilées, déformées, ou privées de la vue, que la commisération publique a dû également recueillir dans ses hospices. Que l'on ne se contente pas de leur livrer simplement la pitance, et de les abandonner le reste du temps à elles-mêmes ; on leur doit un autre bienfait Elles ont encore le sang qui donne la viguenr et qui demande de l'activité : c'est les obliger que de leur procurer une occupation, un moyen quelconque qui puisse ajouter encore à leur bien-être.

Le travail, dans les hôpitaux, est le point fondamental sur lequel toute leur économie doit se porter. Il faut savoir le diversifier de toutes les manières, l'adapter à toutes les forces, à toutes les facultés; en procurer à tous, quand ce ne seroit que pour leur donner un mouvement quelconque dans l'action commune de la maison. Il faut que nos hospices deviennent des ateliers

de toutes les industries : alors leur fardeau sera plus léger.

Et quand bien même il n'y auroit pas de profit à tenir occupées des mains grossières ou débiles, cette dépense ne seroit pas inutile dans l'ordre du soulagement, de la morale et de la politique. C'est un grand exemple à donner au reste de la société : c'est ici où l'on doit venir voir comment les mains les plus foibles savent gagner leur subsistance. Tant de particuliers demeurent indolens et sans industrie, parce qu'il leur manque quelqu'un pour les stimuler, les conduire et leur présenter une voie ; plusieurs béniroient celui qui leur rendroit ce service.

Ici cette direction salutaire se place aisément au milieu d'une multitude réunie et prête à obéir. Une seule personne peut mouvoir toutes les mains à la fois, et les appliquer différemment, selon leur degré de force et leur aptitude.

4°. On a recueilli aussi dans des hôpitaux des infortunés dont les sens sont désorganisés, et qui ne peuvent plus qu'incommoder la société.

Si l'effet de la domesticité et de l'état social nous mène à l'amollissement de la vigueur animale, il nous conduit aussi par suite à des accidens de désorganisation dans notre raison elle-même, à la frénésie, à la démence. C'est l'état d'un malheureux dont les organes sont forcés par l'irritation, mis hors de leur ton par quelque impression violente, ou simplement dérangés ou sans jeu ; et il en sort beaucoup plus de l'état cacochyme des clôtures, des cabinets, des études, que du grand air et de la campagne.

On a réuni dans des clôtures resserrées ces infortunés, par quelques causes et à quelques degrés que leur tête fût troublée. Si l'on n'avoit voulu qu'en débarrasser la société, on en auroit pris par là le moyen le plus simple ; mais si l'on avoit voulu les traiter pour eux-mêmes, on auroit dû s'y prendre différemment : on auroit vu que ce n'est pas en les renfermant avec violence, en les entassant les uns auprès des autres, que leur sang reprendra sa tranquillité, et leurs organes la justesse

de leurs fonctions; au contraire, c'est pour achever de les bouleverser. Mettez un fou à côté d'un autre; il le deviendra davantage, parce que leurs sens discorderont; enfermez la tête la plus saine aux petites maisons, elle n'y tiendra pas; agitée, bouleversée, contrariée par toutes les expressions d'insanie qui viendront l'affecter, elle se troublera elle-même nécessairement.

C'étoit du calme, de l'indulgence, qu'il falloit à ces malheureux, de vastes enclos où ils pussent être au large dans leurs rêveries, sans violence ni irritation; des personnes patientes auroient pu prendre leur sens, celui même des furieux; on auroit pu en tirer quelque travail, leur donner quelque occupation qui auroit encore servi utilement à tempérer ou à distraire les impressions dont ils se trouvent blessés.

Par la manière dont ils se trouvent resserrés, ce ne pourroient être que des malheureux dont on attend la mort, et ils y arrivent par un état effrayant et inexprimable. En passant à côté de ces tristes lieux, on se rappelle avec douleur ces expressions :

Hinc exaudiri gemitus, iræque leonum
Vincla recusantûm et sera sub nocte rudentûm. Virg.

Hélas! on ne voit guère de philosophe aller considérer cette situation où le plus beau génie peut se trouver réduit.

5°. Les mendians sont devenus un fardeau dans les mauvais gouvernemens. Un pays qui peut développer une industrie aussi féconde que la France, et qui d'ailleurs possède un sol aussi varié, aussi inépuisable, peut fournir du travail et une subsistance assurée à tous ses habitans. Un seul homme qui mendie accuse le gouvernement plus encore que ses accidens et la fortune.

On repousse les mendians, on leur reproche des défauts de conduite, on se représente certains mendians de profession, on les juge tous avec une dureté inexorable; hélas! ils sont bien plutôt dignes de compassion.

Qui a pris la peine de voir auparavant, dans l'intérieur de son réduit, tous les degrés de misère qu'un malheureux a éprouvés, et combien il a lutté avant de se déterminer à aller tendre ignominieusement la main?

A-t on considéré tous les pas qu'il a faits pour aller chercher de l'ouvrage à plusieurs lieues de chez lui, tous les rançonnemens, les rebuts qu'il a éprouvés, la débilité dont il s'est exténué pour pouvoir rapporter un pain noir à la fin de la semaine?

Le manoeuvre, le journalier n'a que ses bras; il ne peut que les louer : lorsqu'enfin il ne trouve personne qui les emploie, ne faut-il pas qu'il demeure dans l'inaction? A-t-il par lui-même la moindre matière sur laquelle il puisse trouver à exercer quelque travail? La terre même, la terre toute entière ne lui est-elle pas refusée? L'artisan qui a un métier, une industrie, peut-il quelque chose encore, si personne ne lui présente les matières, et ne donne une destination à ses ouvrages? On relève avec sévérité quelques excès; mais ne sont-ils pas hommes? Et, dans le trouble de leurs besoins, de leurs fatigues et de leurs agitations, qui pourroit se promettre de conserver toujours la mesure et la règle? Et les accidens, les maladies, les infirmités, la vieillesse, qui peut en accuser un malheureux?

Les gouvernemens ont été long-temps pour les riches et les puissans qui jouissent : une société plus éclairée doit être organisée pour tous.

Gardons-nous cependant de faire l'aumône. L'homme sensible qui voit son frère affamé à sa porte, ne peut que lui donner un morceau de pain; et celui-ci le mange oisivement. Evitons cette funeste et trop attrayante facilité. Il est aussi immoral dans une société bien constituée de voir un pauvre manger sans travailler, que de voir des hommes opulens vivre dans l'inaction.

C'est du travail, une occupation quelconque, qu'elle doit à ses membres; c'est à ce titre seul qu'elle leur assure la subsistance; c'est là véritablement le trésor public. Le gouvernement aura toujours en France, quelque chose qui arrive, notre sol en lui-même, avec toutes ses productions; il peut encore, en portant l'industrie intérieure d'un lieu dans un autre, augmenter progressivement nos richesses. Profite-t-on des différens sols pour en retirer les productions les plus avantageuses? La culture est-elle par-tout favorisée et bien entendue?

Sait-on par-tout perfectionner le crû des matières premières, et les disposer pour les ateliers ? Sait-on bien préparer les laines, les lins, les chanvres, façonner les huiles [1], les bois, traiter nos minéraux, tanner nos cuirs, etc. ?

Que n'y avoit-il pas à gagner à prendre ces diverses industries des lieux où elles fleurissent, pour les communiquer à tant d'autres où elles sauroient trouver les mêmes matières et les mêmes moyens ?

Si l'on se déterminoit à consacrer dans chaque département un ou plusieurs emplacemens pour remédier à la mendicité, c'est là où il faudroit appeler quelques-uns de ces cultivateurs et de ces hommes industrieux des environs de Lille, de la Belgique, de Strasbourg, etc., avec l'économie, la diligence de leur pays. Ces lieux de secours offriroient bientôt un autre spectacle : ils seroient des écoles publiques d'amélioration, de travail, d'ordre, et de sobriété.

Il ne devroit être ni honteux, ni difficile d'y être admis : mais ce devroit être pour un temps seulement, pendant des intervalles de besoin ou de défaut d'ouvrage : chacun devroit ensuite retourner en son particulier, emportant encore, après ce bienfait, une sorte d'industrie acquise. Voilà la bonne aumône.

6°. Nos loix ordonnent des peines de réclusion : il faut qu'elles soient efficaces et qu'elles deviennent encore utiles. Si l'homme féroce, si les tyrans punissent pour tourmenter ou pour tuer, la société bien ordonnée punit pour l'exemple, et toujours elle sera flattée du répentir et de la conversion du malheureux qui a commis la faute.

Ce seroit un supplice aussi accablant que déraisonnable de tenir un homme dans l'inaction : c'étoit-là la détention la plus commode pour les cachots féodaux : mais ce seroit aller directement contre les principes d'une

---

[1] Des étrangers viennent acheter nos faînes, nos colsats ; ils façonnent nos huiles et viennent nous les revendre : c'est ainsi que l'on nous revend quelquefois nos laines, nos cuirs, etc., et des étoffes dont nous avons fourni les matières et la filature.

société fondée sur le travail; ce seroit donner un vice pour en punir un autre.

Le coupable doit être puni : qu'il travaille pour subsister; que les maisons de réclusion soient placées sur des sols ingrats et négligés, afin de les mettre en valeur. La nécessité donnera bientôt l'industrie; l'occupation corrigera les vices; l'on verra sortir des hommes convertis, remportant avec eux la pratique du travail, la sobriété, et quelque moyen de subsister par eux-mêmes.

Une fois que ces divers hospices seroient bien montés, et marcheroient sous la surveillance d'une municipalité sage et paternelle, ils iroient avec les plus foibles secours; on verroit des personnes seules et encore en état de travailler, des ouvriers veufs et sans parens, se présenter pour s'attacher à ces maisons, et consacrer leur industrie au profit commun des infirmes, des vieillards, contens d'avoir leur vie assurée, sans incertitude et sans soin. Ces maisons trouveroient leur appui dans leur bonne constitution, et une économie bien entendue pourroit se charger d'obvier ou de subvenir à tout dans la partie des accidens et des infirmités inévitables du corps social.

I X. *Hospices des enfans.*

C'est au milieu de la société même que l'on voit des enfans délaissés! Tel est le triste effet du dérèglement. C'est lorsque l'homme s'est livré sans mesure à l'acte de la réproduction, qui devoit être beaucoup plus réservé dans l'état de nature, qu'il devient insensible et indifférent sur les êtres malheureux auxquels il a prodigué le jour.

Ce fut en Egypte, c'est encore à la Chine, ce fut à Sparte même, que l'on vit détruire des enfans en naissant. La même barbarie ne se manifesta que trop parmi nous. Ce fut la piété qui vint réparer le défaut de nos lois, en tendant ses bras secourables et se rendant la mère de ces petits êtres abandonnés.

Entrez dans ces lieux qu'elle a élevés pour les recevoir ; ne craignez pas comme dans les autres hospices, le spectacle des douleurs de la nature dépérissante : ce n'est point ici la mort qui vient glacer vos sens, c'est la vie, c'est l'existence qui se présente à vous avec toute sa chaleur : tous les sentimens que la paternité éprouva jamais, viennent à la fois remplir votre ame.

Ouvrez-la toute entière aux sentimens de compassion et de tendresse que ces êtres naissans vous inspirent. Leurs regards avides se fixent sur vous ; leurs foibles mains vous invoquent ; votre simple sourire les fait tressaillir tous. Hélas ! où est celui de leur père ? leur ame délaissée cherche un visage affectueux. Jouissez à la fois de toutes les délices qu'un seul de vos regards excite dans ces infortunés. Ils sont aux portes de la vie. Toutes ses douceurs les appellent. Ah ! tendez-leur la main qui les y conduise.

Oui, vous envierez le tendre ministère de cette personne généreuse qui remplit envers eux les soins de la providence, qui reçoit tout-à-la-fois les bénédictions, les embrassemens de tant d'enfans qu'elle choie et rassasie, qui réunit toutes les délices de cette immense maternité.

C'est-là l'œuvre de cette piété qui nous fait un devoir d'aimer nos semblables ; il n'est pour elle aucun avorton, aucun être qu'elle abandonne : c'est elle qui répare dans le silence et avec une douce charité les tristes effets de nos vices, et qui justifie la société.

Mais cette œuvre d'humanité fut longtemps difficile à remplir par la confusion, par la multitude qui croissoit comme nos désordres, et parce qu'elle avoit besoin d'être secondée davantage par l'attention du gouvernement. Une simple disposition desirée depuis longtemps a fait cesser les plus graves inconvéniens ; les enfans restent dans l'arrondissement où ils naissent. On leur évite le voyage de Paris, et ensuite le retour au pays de la nourrice. Placés d'ailleurs par petits dépôts, il est plus aisé de donner à tous les attentions convenables. Distribués ensuite par-tout, ils rencontrent des

nourrices au plus près, et rentrent, ainsi que l'on doit le désirer, en dissémination dans la société.

Le dépôt de Paris, bien considérable déja par lui-même, se trouvant réduit à sa localité, et divisé encore par sexes, en deux hospices distincts, est devenu beaucoup plus aisé à soigner. Cependant tout n'est pas fait encore ; il est des attentions de détail et d'éducation sur lesquelles on doit entendre les bonnes mères et tous les amis de l'humanité.

Je n'entends pas ici examiner la gestion d'aucun hospice, mais seulement présenter quelques observations.

1°. L'emmaillotement des enfans a toujours lieu, malgré tout ce que l'on a pu dire là-dessus : il faut donc encore le répéter. Ne se figurera-t-on pas l'affection pénible et l'effroi sans doute qu'un enfant éprouve en se sentant comprimé par une force qui le renferme tout entier dans cette prison ? Nous mêmes, dont les membres ont acquis toute la force nécessaire à leur jeu, pourrions-nous demeurer une demi-heure dans cette situation ?

Un enfant souffre bien évidemment sous cette compression : toute sa substance est molle ; ses membres ont à se développer, ses muscles à jouer, à s'étendre ; son sang à circuler : il se tend tout entier contre elle. D'une part son sang se porte à la tête ; inférieurement il est exposé aux hernies ; il pleure ; ses digestions se troublent ; son sang s'aigrit ; il perd le baume du repos. Il prend des affections plus graves encore : souvent par ce seul mal-aise physique, nous avons altéré le moral de nos enfans, nous leur avons occasionné un caractère funeste.

Il faut entendre là-dessus une foule de mères de Paris, qui ont renoncé à cet usage, et voir comme elles donnent leurs aises et leurs satisfactions à leurs enfans.

2°. Pour élever un enfant qui est privé de sa mère, il n'y a rien de mieux sans doute que le sein d'une nourrice qui la remplace : mais là-dessus même n'y a-t-il pas des observations à faire ? Il est des nourrices qui sont libres et attentives ; il faut les réserver pour les enfans trop délicats, qui ne peuvent s'en passer. Mais

ceux qui sont robustes peuvent être élevés avec du bon lait de vache ou de chèvre convenablement préparé. Il n'est pas de bonne femme qui ne puisse ainsi élever le sien au besoin. Les enfans de l'hospice ne sont presque pas alimentés autrement chez les nourrices, et elles le font grossièrement. Ne vaudroit-il pas autant les y garder? on y apporteroit du moins des préparations plus soignées.

La nourrice peut rarement s'occuper des enfans, les renouveler, leur faire prendre l'air : ils seroient mieux sous la main des femmes consacrées dans tous leurs momens à ce service, et surveillées elles-mêmes par une supérieure attentive à tout. Le local de la nourrice, son linge sont souvent mal propres : que ne gagneroient pas les enfans avec un linge net, et dans l'air salubre et gai d'un hospice bien tenu ?

3°. Nous devons aller plus loin : entendons le reproche de la morale comme de la politique contre un abus invétéré, et auquel nous faisons à peine attention. Une nourrice peut-elle si aisément disposer du lait de son sein? doit-elle en priver son propre enfant né pour le travail ? doit-elle le vendre, en faire un métier ? Une législation sage doit-elle laisser à des bourgeoises opulentes cette aisance dont elles abusent d'une manière aussi funeste pour leur propre santé que pour celle de leurs enfans? Que deviennent les tempéramens des mères qui étouffent leur lait, et celui des enfans qui n'ont qu'un lait mercenaire ? Voilà comme les générations s'abâtardissent.

Nous sommes peut-être au point propre pour rétablir cette loi de la nature ; nous pourrions, je crois, donner ce bon exemple à l'Europe : ne nous avoueroit-elle pas si nous ordonnions à toutes les mères de nourrir leurs enfans ?

Les femmes opulentes elles-mêmes nous béniroient bientôt de leur avoir rendu leurs occupations véritables, et le cours naturel à leur tempérament. La réciprocité de caresses et d'affection qui s'établiroit entre elles et leurs enfans les rendroit plus attentives encore, plus in-

génieuses à leur préparer les alimens et les exercices qui leur conviendroient le mieux.

S'il ne nous étoit pas donné d'obtenir de la mollesse de nos mœurs cette détermination raisonnable, nous avons au moins la faculté de l'établir dans les hospices; les tendres enfans qui y sont reçus sont prêts pour tout ce qu'une administration sage et maternelle jugera à propos de prescrire. Si nous n'avons pas établi l'éducation générale sur des principes sévères, donnons à celle-ci la constitution que la chose demande.

Que ce mot n'effraie point : il s'agit de la sévérité que la nature avoit établie d'abord, et par conséquent de tout ce qui est véritablement bon pour amener un animal à toute sa vigueur, et maintenir son espèce dans la meilleure constitution : une nourriture simple et toujours sobre, le mouvement et l'exercice, les organes laissés à leurs impressions spontanées, des vêtemens légers, l'air libre, la propreté. Quoi de plus propre et de plus vif que le corps d'un animal sauvage?

La nature n'a pas voulu plus de science pour élever un enfant que pour élever un chevreau; elle a prescrit également ce qui convient à l'un et à l'autre ; notre mollesse seule l'a méconnu; mais la sévérité d'un hospice nous y ramène. Remplissons cette charge indispensable de la société : sachons en même temps la mettre à profit pour le bien de notre éducation en général.

4°. Jusqu'ici les hôpitaux étoient des lieux rebutans et abjects : ne traitons plus avec l'indifférence des législations gothiques ni avec le mépris des grands des établissemens qu'il nous est si aisé d'élever à la dignité qu'ils doivent avoir, et qu'une bonne politique prescrit.

Que les hospices d'enfans soient placés agréablement et dans le bon air de la campagne ; que la propreté, la simplicité soient leur richesse; que l'ordre y préside ; que la santé les anime ; que la modestie les décore ; qu'il y ait des pelouses pour faire rouler les petits enfans, des vaches, des fruits, des légumes, des petits ouvrages pour les enfans courans.

Que les hospices deviennent des lieux que tous les citoyens se plaisent à voir; qu'ils soient un modèle et

une école pour eux ; que les mères sur-tout se plaisent à y aller promener les jours de fêtes, à mêler leurs enfans avec ces petits orphelins et à les voir jouer ensemble ; qu'elles causent d'enfans avec les supérieures ; qu'elles voient le lait, les alimens, le linge, les lits, l'infirmerie, les membres et le corps des enfans ; qu'elles communiquent réciproquement leurs soins et leurs recettes maternelles ; qu'elles s'en fassent encore une bonne œuvre à l'exemple de nos aïeules et de nos mères qui alloient visiter les malades et les hôpitaux, y portoient des secours et des consolations.

C'est là où un bon gouvernement, des physiciens, des sages peuvent, avec ces élémens libres et forts, donner un grand modèle aux autres citoyens, et comme la première forme de l'institution sociale. Nous avons plus parlé de l'éducation commune et républicaine que nous ne l'avons crue possible : ici nous pouvons avoir la communauté spartiate, les vertus de Lycurgue, et toute la vigueur de la nature.

X. *De l'éducation commune et de celle des hospices.*

Du moment que l'homme doit vivre en société, il est évident que l'éducation commune est celle qui lui convient le mieux. C'est en naissant qu'il doit apprendre que la terre n'est pas à lui, et qu'il a des égaux, qu'il leur doit des attentions, qu'il a des devoirs à remplir à leur égard : l'éducation commune pose des limites à l'égoïsme naturel, et oppose l'homme à l'homme.

C'est là que les enfans apportent toutes les inclinations de leur âge, de leur espèce, et celles de leur caractère propre : mis les uns auprès des autres, ils se redressent par leur réaction mutuelle, par l'instinct infaillible de leur intérêt commun, par l'émulation d'y concourir ; ils se forment eux-mêmes à tout ce qu'il faut pour être véritablement hommes et propres à la société. Telle fut l'institution des législateurs antiques, et de ce qu'il y eut d'hommes sages et vertueux parmi nous.

Notre vanité est effrayée de la pensée de voir nos

enfans confondus dans la foule, corrigés, dressés par elle, et appréciés par les seules facultés qu'ils y apportent : notre mollesse n'ose les soumettre à cette éducation rigoureuse et aux froissemens de cette dure égalité.

Mais voici des enfans robustes auxquels leur sort même fait une salutaire nécessité d'une institution mâle et sévère : ils ne la redouteront point ; ce sera peut-être un bonheur pour eux d'avoir été orphelins et délaissés : ils sont propres à tout ; et ce sera notre faute s'ils ne deviennent point l'exemple de tous les enfans de la France, si la République, si la morale et la philosophie ne s'expriment point en eux tout entières.

Tandis que les enfans des villes s'amollissent à l'ombre et dans l'aisance, tandis qu'ils se façonneront à la politesse et à un vain babil, ceux-ci s'endurciront à l'austérité des mœurs, à la règle de l'égalité, à la sueur, aux exercices laborieux ; ils seront les intrépides enfans de Lycurgue, les élèves généreux de Cornélie, les auditeurs de Pythagore ; ils seront dignes de remplir les rangs avec cette jeunesse lancée toute entière dans nos camps, et qui, sortie de ses travaux champêtres, a égalé toutes les vertus de l'antiquité : ils s'en montreront eux-mêmes les modèles.

Nous comparons nos robustes officiers campagnards avec les frêles héros que nous avions vus : quelle différence aussi de ces combats foudroyans et incroyables avec ces campagnes de parade, avec ces victoires calculées et quelquefois convenues entre les cabinets !

Et ici prenons garde : l'Europe en a été effrayée, elle nous observe ; toute sa politique nous environne ; elle craint le terrible exemple des Français : oui, elle craint l'établissement d'un principe parmi nous autant que la perte d'une bataille.

Elle fera entendre derrière le rideau son astucieux langage, caressera notre mollesse, notre vanité, nos vices ; notre légèreté fera le reste : la politique sera tranquille tant que nos mœurs et notre éducation resteront au niveau commun et dans le torrent du siècle.

O France ! tu as des élans sublimes ; mais on sait

que tu n'as que des élans : la sagesse qui observe et qui approfondit; celle qui a préparé sa voie, et marche la règle à la main; celle sur-tout qui persévère est souvent loin de toi!

XI. *Discernement des talens divers, et leur application.*

Il faut des jeux aux enfans : cet âge heureux entend si bien la voix de la nature, que le mouvement seul est jeu pour lui; et c'est ici où l'instituteur doit se placer. C'est dans les jeux que l'on découvre les caractères et les talens : ils sont l'expression libre du goût autant que du besoin machinal.

L'on observera encore que les enfans ne se portent aux jeux stériles qu'à défaut d'autres, et parce qu'il leur faut un mouvement, qu'ils suivront toujours de préférence celui qui aura pour eux un profit sensible, comme de ramasser, de porter des légumes, des fruits, etc. Cet amusement se joint à un intérêt nouveau, et ce mobile conduit naturellement à l'application et à l'utilité qui doit être notre objet.

J'arrivai dernièrement vers le confluent de la Seine et de la Marne : là, sur un vaste banc de sable étoient à s'ébattre les enfans de la Pitié. Tous étoient dans la joie de le fouler, de le manier, de s'y rouler; ils étoient fous de mille jeux différens qui leur étoient suggérés par cette mollesse et cette fluxibilité; ils faisoient la roue, le soubresaut; ils luttoient, se terrassoient et se couvroient de sable; ils se relevoient pour se laisser terrasser encore.

Quelques-uns plus paisibles ou fatigués recueilloient et classoient de petits coquillages, formoient sur le sable des figures, des alignemens, des remparts, faisoient des puits, y faisoient naître des sources.

D'autres, occupés sur le bord de l'eau, faisoient avec leurs sabots des barques et des vaisseaux mâtés : n'ayant pas la permission de se baigner, ils marchoient du moins dans l'eau, s'y penchoient, s'y plongeoient les mains

et le visage ; la pêche n'étoit pas oubliée, ni les écluses, ni la maçonnerie, ni le cerfvolant.

Je croyois voir la jeunesse de Sparte en laine grise, tête et pieds nuds, robuste, et toute occupée de jeux forts, salie de sueur ou de poussière, ou quelqu'une de ces peuplades sauvages visitées par nos voyageurs, composées d'individus également constitués et uniformes, parce que leur vie est la même, et qu'ils sont tous égaux, toujours gais d'être ensemble, et se livrant souvent encore par des fêtes aux mouvemens que leur inspire leur vigueur et leur satisfaction.

On procure à ces enfans cet amusement deux fois par décade ; ils rentrent ensuite dans leur maison pour s'y livrer à la filature de la laine. Mais, dans cette variété d'enfans, n'y a-t-il que cette aptitude et ce seul goût? Voyez leurs jeux, appercevez tant de talens divers, et partez du principe que le travail est toujours bien suivi et toujours léger toutes les fois qu'il est adapté à l'inclination.

L'on accorde de ces enfans aux différens maîtres qui vont en demander pour leur apprendre un métier et achever de les élever : voilà tout ce que l'état de l'établissement peut faire pour eux, et on ne peut qu'applaudir à ces dispositions.

La piété qui les a recueillis d'abord a fait tout ce que des particuliers pouvoient faire ; c'est à la République à traiter cet objet comme il le mérite. Laissera-t-on ces hospices d'éducation resserrés dans l'enceinte des villes? N'y a-t-il pas dans les campagnes des terreins variés et de peu de valeur, que leurs mains sauroient enrichir, et où ils vivroient pour rien [1]?

On a cru avec raison devoir diriger particulièrement ces mains vers l'industrie manufacturière ; mais il sera

---

[1] L'opulence qui a converti en parcs les terreins les plus fertiles, a cru les embellir en y appelant la stérilité, et en y figurant des rochers en ruines.

Il seroit beaucoup plus dans l'ordre de se transporter au milieu des rochers véritables pour y rétablir la verdure, et de profiter de leurs sites divers et de toutes les dispositions du sol pour y entre-mêler ces variétés

toujours avantageux aussi de l'associer aux travaux de la terre. Parmi les bois et les eaux, les moissons et les vignes, au milieu des troupeaux, des pépinières, les goûts pourroient encore se déclarer pour les árts divers, pour les sciences même. Quel répertoire pour l'institut national [1]? Sans doute il ne seroit pas indigne de lui de savoir essayer sur ces maisons une éducation digne de l'homme, digne de la philosophie [2]; ce fonds peut être précieux pour la France et pour la société.

XII. *Vuide dans l'éducation des hopices; dignité qu'il convient de lui donner.*

Graces au goût, à la vivacité, à l'intelligence du Français, nous marchons bien dans la voie des arts et des sciences. Mais nous n'avons rien d'approfondi ni de déterminé sur la partie morale de l'éducation; elle demeure abandonnée au sens propre, à l'attention fortuite des particuliers; et à la louange de la moralité fran-

---

de culture et de gazon, ces bouquets de bois, ces árbustes différens qui multiplient le charme de la vue.

Ce seroit là la nature véritable, la nature en grand; et l'homme goûteroit encore le plaisir de l'avoir aidée et embellie.

Si les riches sont effrayés de la solitude des landes et des montagnes stériles, plaçons-y des colonies d'orphelins et d'enfans délaissés : que leurs directeurs soient des hommes accoutumés à une vie dure, et forts de la santé du travail et de la frugalité.

Nos monastères les plus opulens s'étoient formés dans des lieux stériles et déserts par quelques mangeurs de légumes et de racines : leurs premiers moyens furent la houe et le rateau.

[1] Et pour l'école polytechnique! La nature, moins amollie dans ces enfans, y déploie toute sa vigueur; la pauvreté y entretient son aiguillon constant, l'heureuse nécessité du travail et de l'industrie.

Les vieux maîtres qui nous ont enseignés nous répétoient cet adage: PAUPERTAS VIRTUTUM MAGISTRA.

[2] J'ai entendu dire autrefois que les Hollandais avoient demandé nos enfans abandonnés. Je ne sais jusqu'à quel point cet oui dire est fondé : mais la manière dont ce peuple économe et appréciateur sait mettre toutes les choses en valeur, nous assure que cet objet, qui est toujours un fardeau pour nous, seroit à ses yeux une acquisition aussi précieuse que la plus belle province du nouveau monde.

Une pepinière continuelle d'hommes et de Français formés et dirigés par la raison hollandaise!

çaise, ce fondement se trouve assez bon : mais cet état nous rassure-t-il ? honore-t-il un peuple éclairé ?

J'ai été voir dans leur demeure les enfans de la Pitié. J'ai vu le travail des grands et leur gaité, les attentions maternelles que l'on y a pour les petits, la propreté du linge et les lits de tous : j'ai vu l'infirmerie et les soins que l'on donne à ces infortunés ; ils reposent dans le calme de la soumission et de la confiance ; toutes leurs douleurs s'adoucissent sous la main bienfaisante : on est attendri de recevoir le sourire de leur espérance, et de voir le premier rayon de santé qui renaît dans leurs yeux.

Parmi toutes ces dispositions auxquelles on applaudit, au milieu de ces mouvemens journaliers qui se succèdent, il règne un vague incertain : on cherche le point fixe qui doit réunir et la raison qui doit diriger.

Les corps croissent, les facultés s'ouvrent, l'ame s'avance dans l'existence ; rien ne vient lui parler, rien ne vient lui montrer la règle dont elle pouvoit se passer dans la solitude de l'état de nature, mais qui lui devient si nécessaire au milieu de tant de passions et de vices, où tant d'erreurs l'attendent.

La raison ordinaire croyoit pouvoir suivre celle des principes religieux, et s'y abandonner après Pascal et Newton. Que ceux qui les rejettent maintenant, qui en promettent de plus certains et de plus sûrs, se hâtent donc de les produire, et de les rendre sensibles à tous les coeurs, qu'ils nous donnent cette philosophie qui doit remplacer l'antique mobile de Zoroastre et de Numa.

Je suis entré aussi dans la maison d'éducation des orphelines (1) : leur excessive multitude m'a frappé ; elles changent point d'air ; elles sont toujours dans les mêmes cours : quelques-unes arrivent à vingt ans sans avoir vu autre chose.

Que de sentimens j'ai éprouvés en observant les différens âges et les diverses situations ! Ici mon cœur se comprime et s'arrête : Jeunesse infortunée et touchante, avec quel mépris on te regardoit autrefois ! Quelle faute

---

(1) La Salpêtrière.

on a commise, seulement en confondant l'idée d'une maison destinée à élever l'innocence et à renfermer des personnes déréglées ! Non, tu n'as pas mérité cette indifférence ; on se hâtera d'effacer jusqu'au souvenir de cette erreur, d'environner cette éducation virginale de toute la pureté qui lui appartient, et d'embellir encore les charmes de la vertu par ceux de l'industrie.

Jeunesse docile, tu as prouvé que tu peux égaler celle de Minerve : les plus riches broderies sont sorties de tes mains ; tu peux embellir tous les arts, tu peux en même temps te délasser aux œuvres du ménage et aux occupations champêtres ; pourquoi n'aurois-tu pas aussi un air libre, et ne goûterois-tu pas les délices rurales ?

C'est un fait constant en politique et en éducation : selon que l'on traite l'homme, selon la manière dont on l'élève, il est un animal vil et méchant, ou l'être raisonnable ; le citoyen magnanime de Lycurgue, ou le troupeau des despotes.

Cette considération est profonde, et l'on n'a pas assez compris le sens de cet antique législateur qui, pour relever une multitude abrutie et dégradée dont il falloit faire une nation, lui donna ce dogme fondamental : *Creavit Deus hominem ad imaginem et similitudinem suam : ad imaginem Dei creavit illum.* Genes. I.

RÉSUMÉ.

Je propose pour bases générales des secours que la société doit à ses membres infirmes ou malheureux,

I. De rendre aux hôpitaux les fonds qu'ils avoient, ou de leur procurer autour d'eux d'autres terreins au lieu des soldes pécuniaires qu'on leur distribue.

II. De placer tous les hospices à la campagne, et pour la salubrité, et pour qu'ils y vivent de leurs fruits.

III. D'y établir la culture et la subsistance commune, fondée sur le travail régulier, adapté à des modes convenables et aux forces différentes des individus.

IV. De les organiser en association commune ou fa-

mille de cent cinquante personnes, ou de deux cents au plus.

V. De former des élèves de bonne conduite pour soigner les malades, assister les impotens, et soutenir le travail des hospices.

VI. D'y attacher à vie ceux qui voudroient s'y consacrer, et de répandre les autres dans la société pour servir au besoin de thérapeutes instruits aux blessés, aux malades, aux femmes en couche.

VII. D'admettre aux travaux des hospices, pour des intervalles temporaires, les personnes qui se trouveroient sans ouvrage, ou forcées de mendier, si l'on ne jugeoit pas à propos de leur destiner des ateliers particuliers dans chaque département.

VIII. D'adjoindre à la municipalité, dans la surveillance des hospices, des notables aisés et bienfaisans.

IX. De donner pour chefs, dans le régime intérieur des hospices, des personnes qui en aient exercé tous les travaux, qui en soient membres, et qui soient toujours appelées par la confiance.

X. Que le travail, dans toutes ses diversités, soit doux et modéré pour tous les hospices de secours; mais, pour les lieux de réclusion, qu'il soit de rigueur, de manière que toute leur subsistance en dépende.

XI. Que la morale de la divinité soit présentée dans tous ces établissemens nationaux, et qu'elle y apporte le sceau de l'ordre et du bien-être.

Citoyens collègues, vous jugerez de ces considérations. Je les ai crues de quelque utilité pour le soulagement de mes semblables : sous ce point de vue je vous les présente avec confiance.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.